

Compte rendu du CTL du 15 juin 2022

La CGT Finances publiques, Solidaires et FO ont donné lecture de leur déclaration liminaire respective. (cf celle de la CGT en pièce jointe au mail d'envoi)

Réponse du DRFIP:

- Sur le remue ménage:

le directeur réaffirme que le demande est transparente, qu'il ne comprend pas où est le mépris lorsque les agents sont invités à s'exprimer sur leurs métiers sur leurs missions...Il informe que les 1^{ers} retours sont positifs, que les éléments remontés sont constructifs. Il indique attendre beaucoup de ces discussions, notamment lors du GT du 30/06 avec les chefs de service et le délégué du directeur général présent à ce GT.

Il précise qu'il y a des sujets interministériels (rémunération par exemple) qui ne sont pas de la décision de la DGFIP.

- Sur les fiches de signalements:

le directeur explique que les fiches de signalement sont sérieusement étudiées par la DRFIP. La direction rappelle qu'elle est prêt à recevoir les OS pour traiter des signalements et que dans tous les cas de souffrance au travail elle essaie de trouver des solutions. Néanmoins, elle insiste sur le fait que tous les signalements ne sont pas des accidents de travail et ne peuvent être traités sur le même plan.

La CGT Finances publiques fait remarquer qu'il ne faut pas déconnecter le fait que l'élément déclencheur de la souffrance est professionnel. Le dénominateur commun est la surcharge de travail, les pressions et toutes le réformes destructrices de nos emplois, nos missions ce qui détériore nos conditions de travail. Le recours aux contractuels n'est pas la solution, alors que les agents qui figurent sur les listes complémentaires des concours n'ont pas tous été pris.

L'augmentation de la souffrance au travail est exponentielle comme l'illustrent les malaises récents de collègues, notamment au SPF et au GPP. Les témoignages de stress au travail sont de plus en plus nombreux comme le décrit l'enquête des étudiants en journalisme de l'IEP de Rennes sur France 3 (cf lien joint au présent mail).

- Sur le refus du DG de recevoir localement les OS lors de sa venue à Rennes:

le DRFIP indique ne pas pouvoir répondre à la place du DG.

Examen des points à l'ordre du jour

- Evolution de l'organigramme de la direction de la DRFIP 35 au 1^{er} septembre 2022 (avis)

Le directeur justifie ce nouvel organigramme par une politique resserrée du recouvrement et un mouvement d'unification des procédures de recouvrement avec l'application ROCSP. L'objectif est de mieux cibler nos actions de recouvrement forcé et de faire face aux créances multiples dans le cadre du nouveau régime de responsabilité comptable.

Dès lors que l'on réintègre le recouvrement dans le pôle fiscal, il faut repenser toute l'organisation. Il explique par ailleurs que le nombre de cadres A+ ayant été réduit, il ne dispose plus d'AFIP pour piloter les pôles.

La division foncière dont Laurent Paul prend la tête est renforcée pour faire face au grand chantier de la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation qui s'étalera de 2023 à 2026.

La division des Ressources Humaines et Formation professionnelle sont fusionnées afin d'accroître des synergies évidentes pour le directeur.

Cette réorganisation entraîne des déménagements que le directeur souhaite le plus rapide possible en fonction des contraintes du calendrier de l'ESI. Pour lui, « il faut aller vite pour limiter dans le temps la durée des désagréments. »

Pour la CGT, il ne s'agit pas seulement d'adapter l'organigramme de la Direction, ce sont de véritables restructurations de services qui ne disent pas leur nom et qui entraînent des modifications profondes dans les méthodes de travail pour les agents. La CGT a demandé que le CHS-CT donne un avis sur cette réorganisation. Le directeur ne s'y est pas opposé

Les agents du RNF ne comprennent pas du tout cette restructuration: ils travaillent actuellement dans des conditions satisfaisantes avec des résultats tout aussi satisfaisants. Le DRFiP explique « amener les agents du RNF pour capitaliser sur leurs compétences. Travailler dans un monde multicréances est satisfaisant et de toutes façons on va vers ce monde.»

La délégation CGT a également dénoncé l'attitude de la direction qui consiste à profiter des travaux et des déménagements pour accélérer le rythme des restructurations.

Autre exemple: la fusion des SIP de Rennes prévue par le NRP accompagnée d'une restructuration en pôles industrialisés non exigée par la DG, avec l'installation dans des modulaires pour prétexte d'une mise en place accélérée au 1^{er} janvier 2022.

Vote : contre à l'unanimité.

Le CTL est donc reconvoqué le 28 juin, la direction devant présenter un nouveau projet.

- Modification des horaires variables à la TIVA et au SGC de Redon (avis) :

La CGT Finances publiques 35 explique que cette modification qui propose un élargissement des horaires variable répond aux attentes des agents.

Vote :

Pour : CGT, Solidaires, FO

Abstention : CFDT

- Pont naturel 2023 (avis) :

La direction locale a proposé 2 dates de ponts naturels au titre de 2023: 19 mai et 14 août.

La CGT Finances publiques 35 a refusé de prendre part au vote. Elle réitère comme chaque année son explication : la CGT demande que cela soit une autorisation d'absence comme cela existait avant la mise en place et des RTT et rappelle que cette obligation impacte certains qui se sont contraints de prendre une journée alors même qu'ils n'ont aucune contrainte personnelle ou familiale.

Vote :

Pour FO, CFDT

Abstention : Solidaires

- Mise en place des Centres de Contact des Professionnels (information) :

Les SIE de la DRFiP 35 sont directement concernés par la mise en place des centres de contacts professionnels à compter du 1er septembre 2022. La mise en place sera progressive, elle s'étalera jusqu'au printemps 2023.

L'objectif est de délester les SIE de la totalité des appels téléphoniques et des messages liés à la messagerie sécurisée.

Le CDC de Cahors prendra en charge les appels et messages des SIE de St Malo, puis Rennes, puis Vitré. La prise en charge ne sera pas intégrale en septembre si le calibrage des emplois au CDC de Cahors n'est pas suffisant. Le CDC assurera la prise en charge de la moitié des 15 « formuels » et une montée en charge jusqu'à mai 2023 pour la prise en compte de la totalité des « Formuels ». Pour la DRFIP, les « formuels » correspondent à des tâches simples qui seront intégralement prises en charge par le CDC

La directrice du pôle fiscal a précisé que le numéro de téléphone du SIE reste le même, mais les appels sont transférés directement au CDC à Cahors . Autrement dit, l'utilisateur professionnel ne sait pas qu'il est transféré sur le CDC de Cahors, il est persuadé qu'il appelle son SIE...

La CGT a fait remarquer que cette pratique manquait de transparence vis-à-vis de l'utilisateur et qu'il fallait assumer ce transfert vers des CDC sans le cacher aux usagers.



« Bonjour, je suis bien au SIE de Rennes, »

« Bonjour, oui bien sur, vous êtes à Cahors au SIE de Rennes »

Une réunion avec les responsables des SIE du 35 est prévue début juillet pour préparer la nouvelle organisation. Un point sur la situation sera fait à la rentrée en CTL et un retour d'expérience (on dit RETEX en langage managérial) est prévu en janvier 2023.

Le directeur assure «s'être battu auprès de la DG» pour préserver les SIE du 35 en différant au 1er septembre 2023 les transferts d'emplois prévus à Cahors par la DG pour septembre 2022.

La CGT a fait remarquer que les SIE ont déjà subi les fusions du NRP, ils sont désormais impactés par la démétropolisation qui remet en cause les services de pleine compétence et éparpille encore un peu plus les missions en les industrialisant à outrance.

Malgré un constat d'une forte dégradation des conditions de travail dans les CDC, du souhait des agents en poste de quitter les CDC, de contractuels qui démissionnent, la DRFIP continue de faire l'autruche et de poursuivre ses réformes.

La DRFIP 35 a même répondu que les agents dans les CDC étaient contents de leurs missions !

Décidément, nous ne vivons pas dans le même monde.

La CGT a de nouveau insisté sur la souffrance des agents dans les SIE et sur leurs grandes difficultés à exercer leurs missions suite aux fusions et suppressions d'emplois..

La CGT a par ailleurs mis en garde contre la multiplication des interlocuteurs pour les usagers en s'appuyant sur les CDC des particuliers : c'est parfois 6 à 7 interlocuteurs pour un même usager, avec des réponses différentes.

Outre les désagréments pour les usagers qui manifestent régulièrement leur mécontentement, cette multiplication a pour conséquence d'interroger sur des risques juridiques : fiabilité des réponses, prise de position de l'administration et conséquences sur les procédures. Ce risque est d'autant plus alarmant dans des services où les contractuels qui y exercent n'ont pas bénéficié d'une formation équivalente aux agents statutaires.

La CGT a expliqué que l'argumentation de la DRFIP qui consiste à dire que les CDC ne traitent que de questions simples est un argumentaire désuet. La frontière entre le simple et le complexe est difficile à établir et bien souvent de la question dite simple on arrive au complexe.

Comme à son habitude et dans la droite ligne de la DG, la DRFIP 35 relativise toutes les difficultés en insistant sur la capacité des agents à s'adapter et sur la possibilité offerte de transférer le complexe vers des APRDV. Elle compte encore une fois sur les RETEX pour procéder à des « ajustements ».

- Résultats de l'observatoire interne 2022 (information) :

Le DRFIP 35 s'est félicité d'une participation en hausse, il a indiqué que même si des progrès restaient à faire, les indicateurs sont encore plus au vert que par rapport au précédent observatoire. Les agents sont satisfaits de leur encadrement, leurs conditions de travail s'améliorent et ils sont contents d'appartenir à la DGFIP.

La CGT lui a répondu ne pas avoir la même lecture, que la souffrance au travail s'accroît pour preuves des fiches de signalement en hausse, des arrêts de travail en augmentation. Les agents alertent les OS sur leurs conditions de travail qui se dégradent.

Le DRFIP dit ne pas avoir ce retour ce même retour des agents.

- Questions diverses :

- **PNAA** : malgré une nouvelle interrogation de la CGT sur l'avenir des agents de ce service, le DRFIP n'a pas apporté de réponse. Il a indiqué que le sujet était en discussion au niveau de la Centrale, et ne pas avoir de retour à ce jour.

La CGT a dénoncé ce comportement qui a des conséquences anxiogènes sur les agents et qui les plonge dans l'ignorance au point de ne pas savoir comment ils doivent se positionner pour leur mutation.

- Contractuels à la TCA :

La CGT a dénoncé l'existence de contrats différents pour les agents contractuels d'une durée d'1, 2 ou 3 ans qui exercent des missions identiques et qui pourtant ne disposent pas des mêmes droits. Le DRFIP se retranche devant des textes de la DG qui s'imposent à lui.

Pour les problèmes liés aux rémunérations et notamment la différence entre des agents titulaires qui se retrouvent avec des salaires inférieurs à des contractuels, le DRFIP a répondu à l'agent qui l'avait interpellé sur le sujet qu'il n'avait qu'à passer le concours du grade supérieur !

Une réponse qui en dit long sur la considération du DRFIP à l'égard des agents.

Sur la discrimination générée par le non-paiement de la prime téléphone (91 euros par mois pour les agents fonctionnaires) aux contractuels de la TCA, le directeur, comme il le fait très souvent, a délégué en touche en nous invitant à poser la question à la DG.

Les élus CTL et experts CGT Finances publiques 35,

Nathalie Hardy, Joël Garnier, Nadine Durox, Jacques Stephan, Jessica Pichon et Jean François Gloannec

Rennes, le 21/06/2022